

**Convention d'étude Insee - Comité régional du tourisme du Limousin
du 14 décembre 2011**

Étude sur l'emploi lié au tourisme en Limousin
Dossier d'étude

VERSION PROVISOIRE, POUR AVIS

Insee Limousin

Ludovic Audoux
Frédéric Châtel
Damien Noury

Octobre 2012

**Ce rapport est destiné à un usage interne au Comité régional du tourisme du
Limousin et à l'Insee et n'a pas vocation à être publié**

SOMMAIRE

Introduction

Première partie : quantification de l'emploi salarié lié au tourisme

D'un territoire à l'autre, le tourisme pèse de façon inégale sur l'emploi salarié

Un caractère saisonnier inégal

L'emploi touristique le long des axes : un intermédiaire entre la ville et la campagne ?

Saisonnalité : le Limousin dans la moyenne métropolitaine

Le commerce : un emploi lié au tourisme sur quatre

Deuxième partie : caractérisation des emplois : salaires, qualification

Apports complémentaires

Emplois non salariés

Enquêtes de fréquentation hôtellerie et hôtellerie de plein air

Agriculture

Méthodologie

- I. De l'emploi salarié à l'emploi lié au tourisme
- II. Estimation de l'emploi non salarié
- III. Caractéristiques de l'emploi salarié
- IV. Zonages d'étude
- V. Approche de l'emploi salarié lié au tourisme selon la proximité aux axes routiers*
- VI. Comparaison de l'estimation des emplois liés au tourisme actuelle et de celle publiée en 2006

Annexes

Tableau synthétique

Remarques sur l'utilisation des données annexes

1. Tableaux et courbes mensuels : résultats globaux tous territoires d'étude
2. Tableaux par activité détaillée : Limousin, France, Province
3. Tableaux par grand domaine d'activité : Limousin et départements, France, Province
4. Tableaux des variations de volumes salariés : résultats globaux, hébergements, et restauration tous territoires d'étude
5. Tableaux des variations de volumes salariés : régions et départements
6. Tableaux caractéristiques de l'emploi salarié dans les secteurs potentiellement touristiques
7. Tableaux caractéristiques des emplois salariés saisonniers dans les secteurs potentiellement touristiques
8. Cartes et graphiques régionaux et départementaux
9. Typologie des activités liées au tourisme
10. Portrait synthétique des résultats des enquêtes de fréquentation hôtels et campings par territoire
11. Convention de partenariat d'étude
12. Publication Focal n°86 : Entre haute et basse saison, plus de 5 000 emplois à pourvoir sont liés au tourisme
13. Diaporama de conférence de presse

Introduction

En tant qu'il fait venir dans les territoires des personnes qui n'y résident pas et qui viennent y dépenser, le tourisme est une source d'activité économique et de revenus pour les territoires. Mais, soumis pour une part à un rythme saisonnier, le tourisme est une activité plus fragile que les autres. Notamment, il y est plus difficile d'y assurer des emplois permanents ; le caractère précaire de l'emploi dans les activités liées au tourisme est souvent mis en avant : poids de l'emploi saisonnier, faible qualification.

L'emploi et le tourisme font partie des domaines visés par le nouveau Schéma régional de développement économique (SRDE) 2012-2014 : soutenir les destinations touristiques régionales d'une part ; promouvoir l'emploi, et particulièrement celui des jeunes ; diminuer la précarité de l'emploi saisonnier par des « initiatives pour regrouper les différentes offres [...] afin de faciliter les complémentarités ».

La présente étude a tout d'abord pour objet de quantifier l'emploi lié au tourisme en Limousin : quel est son poids dans l'emploi régional ? Dans quelle mesure l'emploi lié au tourisme est-il saisonnier ? Y a-t-il des variations entre territoires ? Ensuite, l'emploi lié au tourisme sera abordé sous ses aspects qualitatifs : y a-t-il des signes de précarité, de par la durée des contrats de travail ou les niveaux de salaires ?

Emploi touristique ou emploi lié au tourisme ?

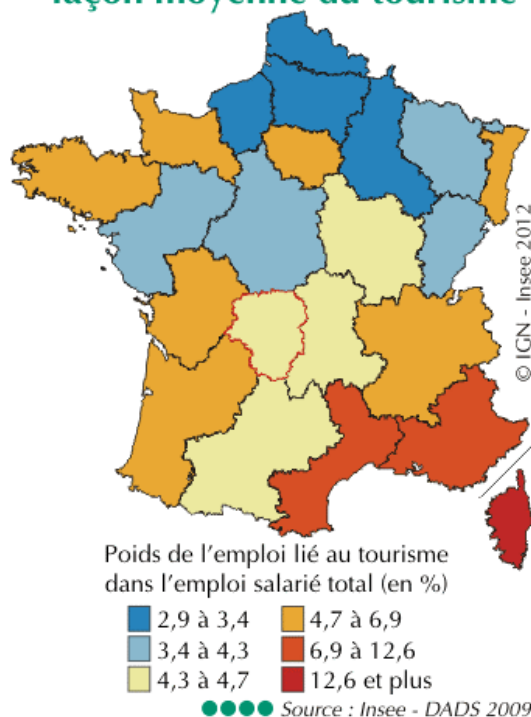
Pour l'Organisation mondiale du tourisme, « le tourisme est un déplacement hors de son lieu de résidence habituel pour plus de 24 heures mais moins de 4 mois, dans un but de loisirs, un but professionnel (tourisme d'affaires) ou un but sanitaire (tourisme de santé) ».

Dans un territoire donné, le tourisme n'est pas un secteur d'activité à part entière, comme le seraient l'industrie chimique ou l'activité bancaire, mais un mode de consommation spécifique de services ou de produits élaborés localement : tout est susceptible d'être utilisé ou consommé par un touriste. Certes, il existe des activités spécifiquement dédiées aux touristes, comme les hôtels ou les campings. Mais le tourisme génère aussi des emplois dans des secteurs tels que le commerce, qui comprend aussi des emplois liés à la population permanente. Aussi, il est préférable de parler d'emploi « lié au tourisme » que d'emploi « touristique ».

Première partie : quantification de l'emploi salarié lié au tourisme

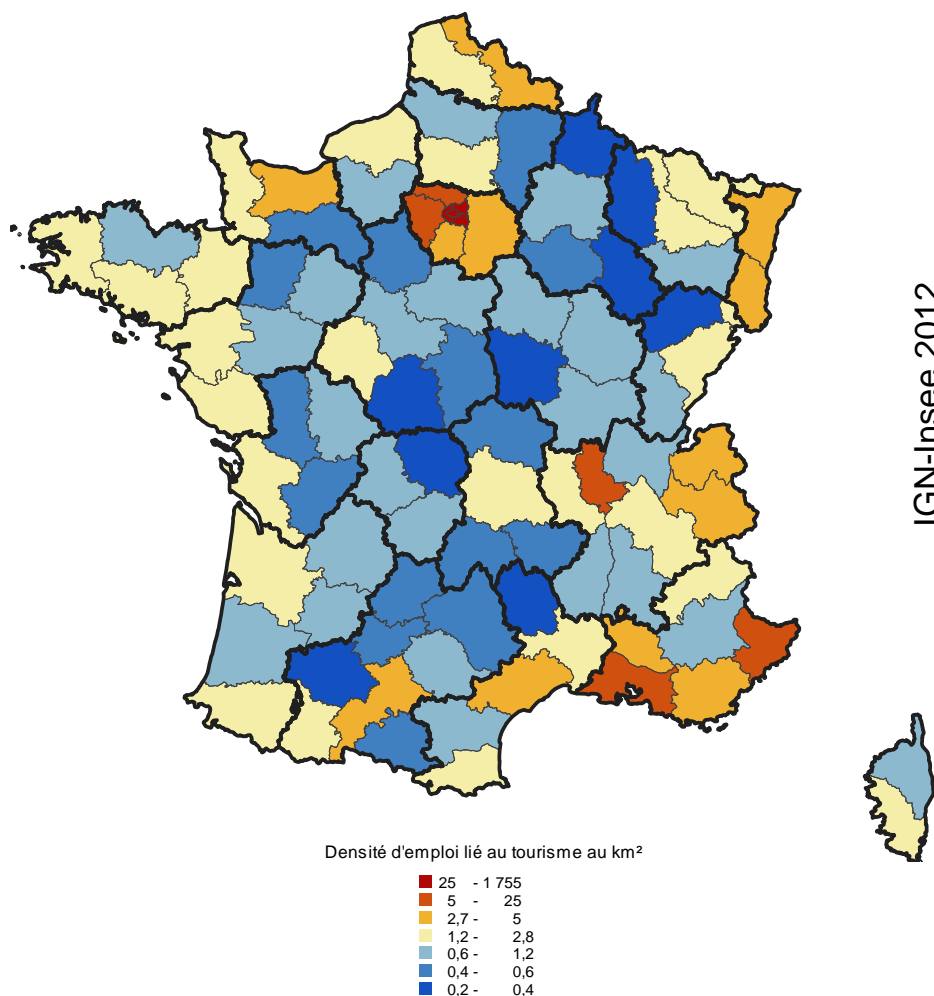
En Limousin, selon le moment de l'année, entre 7 800 et 12 800 emplois salariés peuvent être attribués directement ou partiellement au tourisme. Ceci représente entre 5 700 et 9 400 « équivalents temps plein ». Au fil des saisons, l'activité liée au tourisme pèse ainsi pour 3,5 à 5,4 % dans l'emploi salarié marchand régional (emploi salarié hors agriculture, hors fonction publique d'État et hors salariés des particuliers employeurs. Cf. méthodologie). En moyenne, dans l'année, les emplois liés au tourisme représentent 4,3 % de l'emploi régional. C'est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine (4,8 %). Le Limousin se situe ainsi entre les régions du Nord, dans lesquelles l'emploi touristique pèse le moins dans l'emploi régional, et celles du Sud où son importance relative est davantage marquée. En Limousin, le poids du tourisme dans l'emploi salarié est ainsi proche de ce qu'il est en Bourgogne ou en Auvergne.

L'emploi salarié limousin dépend de façon moyenne du tourisme



Poids de l'emploi lié au tourisme dans l'emploi total et importance du tourisme

Le poids de l'emploi lié au tourisme parmi l'ensemble des emplois ne donne qu'une idée partielle de l'importance du tourisme dans un territoire. Le ratio est autant déterminé par l'emploi lié au tourisme (au numérateur) que l'emploi total (au dénominateur). Si l'emploi total est très important dans un territoire, parce que de nombreuses activités s'y concentrent (ex : département qui abrite une grande métropole régionale), ceci fera mécaniquement diminuer le poids de l'emploi touristique, sans pour cela que ce dernier soit faible.



IGN-Insee 2012

Densité d'emplois salariés liés au tourisme - Moyenne annuelle

Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales 2009

La carte de l'emploi lié au tourisme rapporté au km² permet de voir directement où les salariés concernés sont les plus concentrés. L'influence touristique de Paris, Lyon, Marseille et Nice se dessine nettement. Les littoraux méditerranéens plus généralement concentrent aussi beaucoup d'emplois liés au tourisme. En moyenne sur l'année, les littoraux de l'Atlantique en concentrent moins. Enfin, les départements non littoraux et non alpins sont moins concernés par l'effet « tourisme de masse ». La Creuse est le département à la plus faible densité d'emploi lié au tourisme en France. (cf. graphique annexe 8.8)

Les emplois liés au tourisme relèvent en premier lieu des activités qu'une analyse spontanée relie immédiatement au loisirs et aux déplacements : hôtels, campings, offices de tourisme, musées et parcs de loisirs. Mais il en existe aussi ailleurs, dans une série d'activités aussi variée que les commerces alimentaires de détail, les cafés-tabacs, les banques, les transports de voyageurs. Dans ces secteurs, une partie de l'emploi n'est pas uniquement destinée à fournir des services à la seule population résidente. C'est particulièrement perceptible à la pleine saison, lorsque les entreprises de ces activités emploient davantage de salariés pour s'adapter au surcroît de clientèle généré par le tourisme, en particulier dans les territoires les plus touristiques. L'emploi lié directement ou indirectement au tourisme représente un enjeu fort pour les territoires. Il varie avec la fréquentation touristique ; et de ce fait, il ne saurait être partout permanent avec ce que ceci implique pour la nature des emplois : contrats précaires et salariés que les entreprises ne peuvent fidéliser.

D'un territoire à l'autre, le tourisme pèse de façon inégale sur l'emploi salarié

Le tourisme alimente de façon inégale l'emploi salarié des territoires limousins. En Basse Corrèze ainsi que sur le Plateau de Millevaches (territoire du PNR), l'emploi touristique pèse davantage dans l'emploi qu'ailleurs et ceci quel que soit le moment de l'année (cf. Tableau).

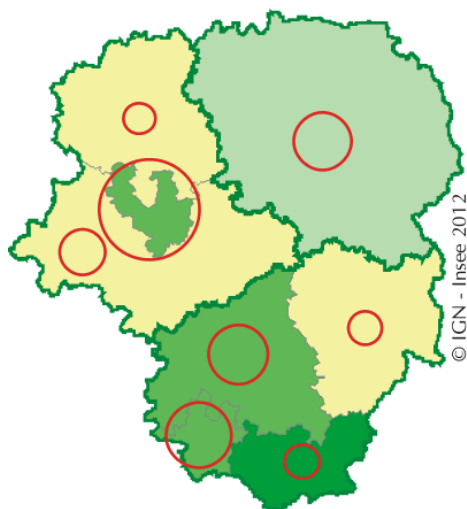
Territoire	Poids minimum dans l'emploi salarié pendant l'année (en %)	Poids maximum dans l'emploi salarié pendant l'année (en %)	Poids moyen dans l'emploi salarié (en %)	Effectif moyen annuel
Nord Haute-Vienne	2,3	4,1	3,0	350
Comm. d'agglomération de Limoges	3,5	5,2	4,3	3 780
Sud Haute-Vienne	2,5	4,6	3,4	750
Pays de Brive	3,8	5,3	4,5	1 560
Égletons Haute Corrèze	2,5	5,3	3,4	420
Tulle Vézère	4,2	6,6	5,2	1 320
Vallée de la Dordogne	7,2	13,3	9,0	430
PNR Millevaches	4,4	9,9	6,4	520
PNR Périgord-Limousin	2,4	4,7	3,2	320
Corrèze	3,8	6,1	4,7	3 620
Creuse	3,3	5,1	3,9	1 220
Haute-Vienne	3,4	5,1	4,1	5 000
Limousin	3,5	5,4	4,3	9 840
France	4,0	5,8	4,8	1 083 010
Province	3,8	6,0	4,6	796 330
France hors régions méditerranéennes (*)	3,8	5,2	4,4	892 350

Emplois salariés liés au tourisme selon le territoire (en « postes » DADS)

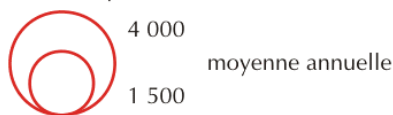
Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales 2009

(*) Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur

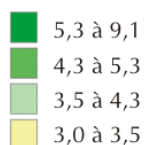
Limoges et Brive accueillent plus de la moitié de l'emploi



Nombre d'emplois salariés liés au tourisme



Part de l'emploi salarié lié au tourisme dans l'emploi salarié total (en %)



Source : Insee - DADS 2009

Autour de la vallée de la Dordogne, au cœur de l'été, c'est même 13 % de l'emploi salarié marchand qui relève du tourisme. A l'inverse, c'est dans le nord de la Haute-Vienne que le poids du tourisme dans l'emploi est le moins élevé.

Contrairement à ce qui se passe dans le PNR de Millevaches, le poids de l'emploi touristique dans le PNR Périgord-Limousin est faible, entre 2 et 5 % de l'emploi selon la saison.

Ces différences territoriales se répercutent sur les données départementales : en Corrèze, l'emploi salarié lié au tourisme pèse plus fortement dans l'emploi salarié départemental qu'en Haute-Vienne ou en Creuse (4,7 % contre 4,1 et 3,9 %).

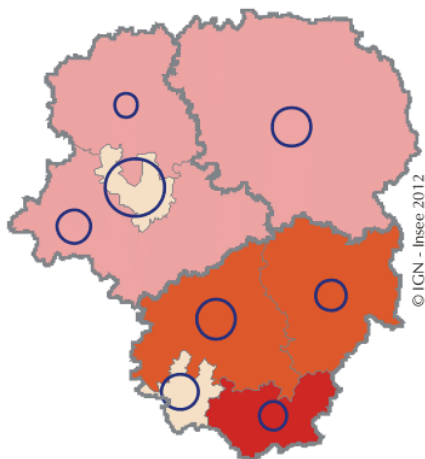
Les territoires ruraux ne sont pas les seuls concernés par le tourisme. Le tourisme représente ainsi 4,4 % de l'emploi salarié des zones, urbaines, de Limoges et de Brive. Si pour la vallée de la Dordogne, cela correspond à un emploi lié plutôt à un tourisme d'agrément, en ville, cela correspond aussi à la présence de tourisme d'affaire.

De par la concentration de l'emploi dans les villes, l'emploi salarié lié au tourisme en Limousin est même majoritairement urbain. Ensemble, la communauté

d'agglomération de Limoges et le pays de Brive rassemblent 5 300 emplois soit 54 % de l'emploi lié au tourisme de la région. Les six principales unités urbaines de la région rassemblent deux emplois

liés au tourisme sur trois (Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Saint-Junien et Ussel).

Un emploi moins saisonnier en ville



Écart entre le nombre d'emplois salariés liés au tourisme en août et celui de janvier



Indicateur de saisonnalité

Écart entre le poids de l'emploi salarié lié au tourisme dans l'emploi total en août et le poids en janvier



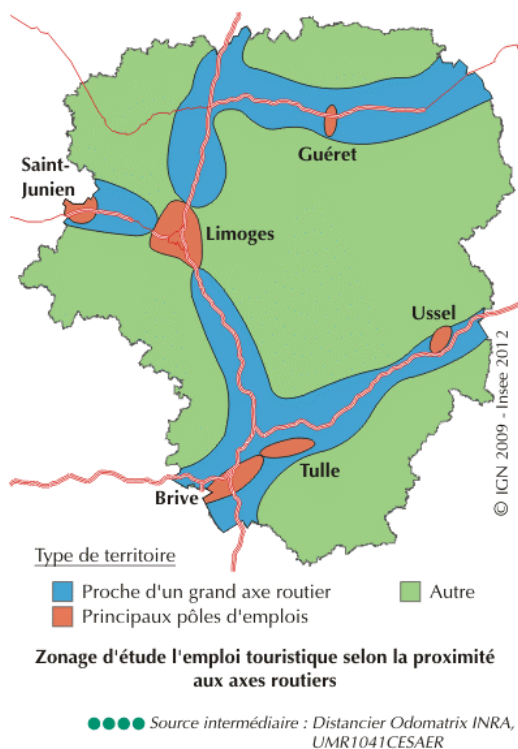
Source : Insee - DADS 2009

Un caractère saisonnier inégal

Selon les territoires, l'emploi attribuable à la fréquentation touristique varie de façon inégale au fil des saisons. En Limousin, il est supérieur en moyenne de 63 % en plein été par rapport au creux de l'hiver. À Limoges et à Brive, les deux principales agglomérations, le pic estival de l'emploi lié au tourisme est nettement moins marqué qu'ailleurs. Il est quasiment inexistant à Limoges, où l'emploi croît régulièrement au cours du printemps, et davantage marqué à Brive. L'« avant » saison d'été serait donc davantage marquée à Limoges. Ces deux agglomérations sont davantage fréquentées tout au long de l'année que les autres territoires. En été, l'emploi lié au tourisme n'augmente que de moitié par rapport au creux

de l'hiver. A l'inverse, l'emploi double en été, voire plus, dans des territoires tels que le Val de Dordogne, la Haute-Vienne hors Limoges, les PNR Périgord-Limousin ou de Millevaches.

L'emploi touristique le long des axes : un intermédiaire entre la ville et la campagne ?



Les activités d'hébergements :

En Limousin, trois types de territoires se distinguent quant au profil annuel de la fréquentation de leurs hébergements touristiques « hôtels » et « campings » (cf. Annexes 10.12 à 10.14), appréhendée par les enquêtes de fréquentation hôtelière. Dans les principaux pôles urbains, fréquentés toute l'année, le pic estival de fréquentation n'est pas marqué et l'été connaît même un léger creux lié la baisse de la clientèle d'affaires. Dans les territoires ruraux, on peut distinguer les zones proches des principaux axes routiers, qui bénéficient d'une fréquentation régulière été comme hiver liée à l'axe, et les autres territoires ruraux où il existe un pic estival. Ces différences se retrouvent-elles au niveau de l'emploi, et permettent-elles de distinguer trois types de territoire pour l'emploi ?

Dans l'emploi salarié de la zone proche des axes, l'hôtellerie est surreprésentée. Dans le territoire autre « rural », c'est plutôt les emplois des autres hébergements de type résidences de tourisme, villages de vacances et campings qui sont les plus remarquables. Enfin en ville, c'est la restauration (cf. annexe 4).

En lien avec une fréquentation hôtelière plus régulière, l'emploi hôtelier aux abords des axes est nettement plus régulier au cours de l'année que dans les territoires plus ruraux (cf. graphique annexe 1.6). Il connaît néanmoins une certaine hausse au cours de l'été, bénéficiant sans doute d'une partie de l'effet saisonnier de la fréquentation de passage de vacanciers. A l'inverse, dans « l'urbain » l'hôtellerie ne connaît quasiment aucun effet saisonnier en terme d'emplois salariés.

Ensemble des activités

Dans les principaux territoires urbains, l'emploi lié au tourisme varie le moins au cours de l'année. En pleine saison d'été, il est supérieur de 50 % à ce qu'il est dans le creux de l'hiver. Il augmente régulièrement au cours du printemps, et la « bosse » de juillet et août est très peu marquée. Dans les territoires ruraux loin des axes routiers, l'emploi lié au tourisme varie en revanche beaucoup plus : il est multiplié par plus de deux entre l'été et l'hiver. Par ailleurs, l'effet « pleine saison d'été », visible à travers la bosse de la courbe journalière de l'emploi, est beaucoup plus marqué.

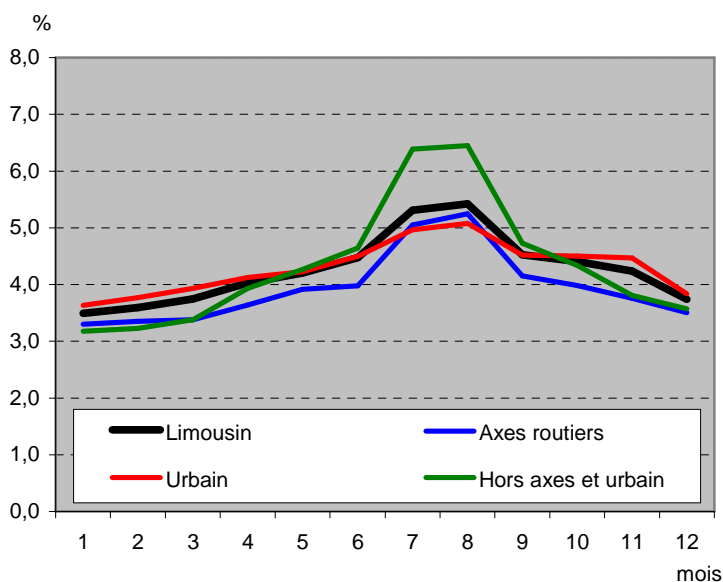
Zone	Effectif moyen	Poids moyen dans l'emploi (en %)	Écart entre l'effectif maximal de l'année et l'effectif minimal (en %)
Axes routiers hors principaux pôles d'emploi	1 000	3,9	+66
Urbain (*)	6 510	4,3	+46
Reste du rural	2 330	4,3	+117
Limousin	9 840	4,3	+63

Emploi salarié lié au tourisme dans trois types de territoire en Limousin

(*) : principales unités urbaines du Limousin : Brive, Guéret, Limoges, Tulle, Saint-Junien, Ussel

Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales 2009

Dans ces territoires, l'emploi salarié lié au tourisme reste quasiment stable de janvier à mars. Il franchit un palier à partir d'avril et croît régulièrement jusqu'au début de l'été. Enfin, les territoires situés le long des principaux axes routiers (A20, A89 et N145) présentent un profil intermédiaire : de janvier à juin, l'emploi y augmente comme dans les pôles urbains, mais il augmente nettement durant juillet et août (cf. Graphique).

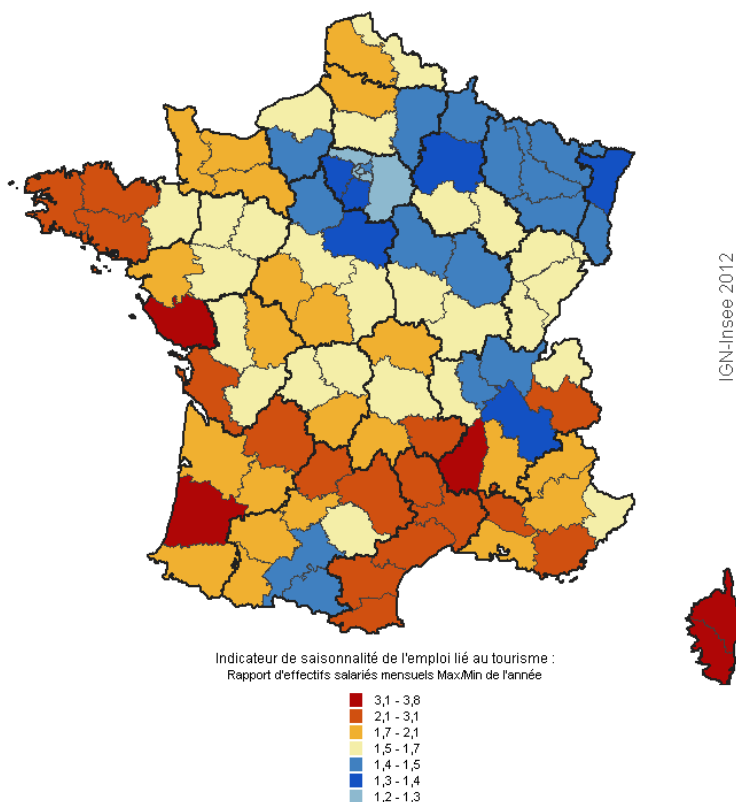


Graphique : Poids du tourisme dans l'emploi salarié en Limousin, par mois, par type de territoire

Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales 2009

Saisonnalité : le Limousin dans la moyenne métropolitaine

A l'échelle de la France, le caractère saisonnier de l'emploi lié au tourisme en Limousin se situe dans la moyenne métropolitaine. L'emploi touristique varie moins entre l'été et l'hiver que dans les départements plus méridionaux.

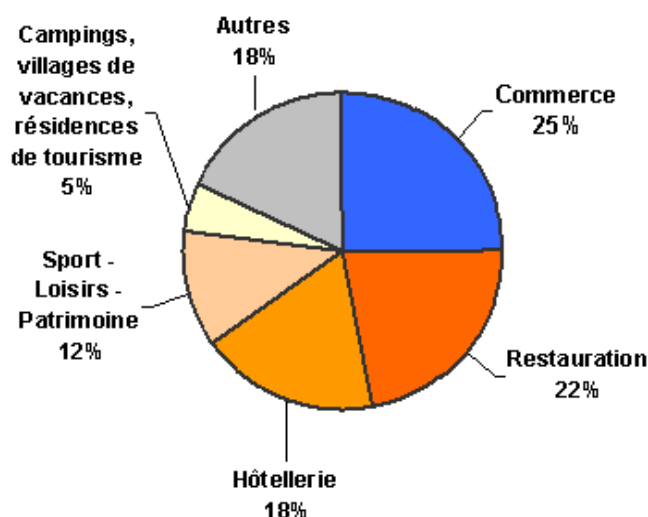


Carte : Indicateur de saisonnalité de l'emploi lié au tourisme, par département (Effectif salarié lié au tourisme maximal durant l'année / Effectif minimal)

Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales 2009

Dans le département voisin qu'est le Lot, en hiver, le tourisme pèse autant dans l'emploi salarié qu'en Limousin (4 %). En été, en revanche, il est beaucoup plus présent dans l'économie locale qu'en Limousin, et même qu'en Corrèze, département où il pèse pourtant le plus dans la région (9 %, contre 5 % en Limousin). Les variations entre saisons sont ainsi beaucoup plus marquées dans le Lot, où l'emploi lié au tourisme fait plus que doubler l'été. L'écart avec la Dordogne est moins marqué ; mais durant la pleine saison, l'emploi lié au tourisme pèse tout de même davantage en Dordogne qu'en Limousin (7,6 % de l'emploi). Pour le poids et la variation de l'emploi salarié lié au tourisme, le Limousin, pris dans son ensemble, se rapproche d'autres départements du centre de la France, par exemple la Nièvre : dans ce département, l'emploi touristique pèse de façon identique dans l'emploi salarié total (3 à 5 %), et varie entre les saisons de façon identique.

Le commerce : un emploi lié au tourisme sur quatre



L'emploi salarié lié au tourisme par grand secteur d'activité

Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales 2009

Les secteurs emblématiques du tourisme, tels que l'hôtellerie, la restauration ou les activités de loisirs représentent 60 % de l'emploi généré par la fréquentation touristique, mais d'autres secteurs, comme le commerce, sont aussi concernés. Le commerce de détail pris au sens large – de l'hypermarché au café-tabac – arrive en tête. Les touristes peuvent consommer dans les commerces, acheter des souvenirs dans des boutiques, mais aussi acheter à manger, dans des commerces alimentaires, ou supermarchés, ou encore acheter des guides dans des librairies. Au final, les emplois du commerce qui sont liés au tourisme représentent 25 % des effectifs de l'ensemble des emplois liés au tourisme. La restauration est aussi un secteur important du tourisme dans la région. Elle regroupe 22 % de l'emploi salarié lié au tourisme. L'hôtellerie, secteur emblématique du tourisme se situe juste après, et regroupe 18 % des emplois.

L'ensemble des activités relatives au sport, aux loisirs et au patrimoine (par exemple les musées, les offices de tourisme ou les centres sportifs et récréatifs) représente 12 % de l'emploi lié au tourisme.

Les campings, villages vacances, et résidences de tourisme, tout aussi emblématiques du tourisme, représentent un volume plus réduit de seulement 5 % des emplois générés par la présence de touristes dans la région sur une année. Ce volume, pris en moyenne sur l'année, peut paraître faible, mais ces activités sont très saisonnières. Une partie des établissements concernés font leur année sur 5 ou 6 mois, et ferment leur portes hors saison.

Enfin, un nombre important d'autres secteurs voient leur activité en partie liée au tourisme, aussi divers que la production alimentaire artisanale (artisans fromagers, traiteurs) ou les services aux particuliers (ambulances, soins de beauté, photographes). Ces activités variées regroupent 18 % de l'emploi lié au tourisme.

D'une région à l'autre, les emplois générés par le tourisme ne se distribuent pas de façon identique entre les différents secteurs économiques. En Limousin, l'emploi généré par le tourisme s'appuie moins sur la restauration qu'en Provence, et plus sur le commerce ou d'autres activités diverses. En

Province, la restauration représente environ 30 % de l'emploi lié au tourisme, soit 8 points de plus qu'en Limousin. En revanche, les commerces pèsent moins (20 % de l'emploi salarié généré par le tourisme). De même, les autres activités variées représentent un poids inférieur dans l'emploi salarié lié au tourisme (14 % en Province ; 18 % en Limousin).

Dans le département voisin du Lot, les secteurs des hôtels et autres hébergements pèsent davantage dans l'emploi lié au tourisme. Dans un département comme la Nièvre, où le tourisme pèse dans l'emploi salarié total de façon identique au Limousin, et y varie entre les saisons de façon identique, le poids des hôtels et autres hébergements dans l'emploi touristique est également identique. Ces différences ou similitudes se limitent à un constat et ne contiennent aucun principe explicatif. Par ailleurs, des effets de structure peuvent jouer : la contribution plus élevée de la restauration en Province à l'emploi lié au tourisme est largement attribuable au fait que le Limousin est globalement moins « urbain » que l'ensemble de la Province : en effet, dans l'ensemble des emplois liés au tourisme, les restaurants sont surreprésentés dans les zones urbaines.

Deuxième partie : caractérisation des emplois : salaires, qualification

Nb : les tableaux relatifs à cette partie se trouvent en annexe.

Des emplois peu qualifiés

Les secteurs liés au tourisme relèvent très majoritairement des services aux particuliers et du commerce. Dans ces secteurs, l'emploi salarié, qu'il soit directement lié ou non à la fréquentation touristique (cf. méthodologie), est dans l'ensemble peu qualifié : plus de trois personnes sur quatre occupent ainsi un poste relevant des catégories socioprofessionnelles « ouvrier » ou « employé ». Ce phénomène est encore plus marqué dans l'hôtellerie, la restauration et les commerces alimentaires où une personne sur dix est dans ce cas. Les emplois y sont par ailleurs davantage féminisés, et plus souvent occupés par des jeunes. Les contrats sont aussi moins fréquemment à temps complet, en particulier dans la restauration, et les salaires horaires sont dans l'ensemble plus faibles.

Des contrats de plus ou moins courte durée

D'un secteur d'activité à l'autre, les salariés sont occupés pour des périodes variables. Dans certains secteurs, dans l'ensemble, les « périodes de travail » sont plus courtes.

Dans les Déclarations annuelles de données sociales, pour un salarié donné dans un établissement donné, les principales "périodes" de travail sont enregistrées. Ce sont les périodes sur lesquelles ont porté les rémunérations selon la déclaration de l'employeur. Dans l'année, un salarié peut ainsi travailler plusieurs périodes dans un même établissement. Analyser la durée de ces périodes permet d'approcher le caractère permanent ou non de l'emploi.

Parmi les principales activités susceptibles d'avoir de l'emploi lié au tourisme, c'est dans les hébergements autres que les hôtels que les périodes de travail sont en moyenne les plus courtes : seules 20 % dépassent 6 mois (contre 52 % pour l'ensemble des activités potentiellement touristiques), et plus d'une sur deux est inférieure à un mois. Viennent ensuite la restauration et l'hôtellerie (où seules 40 % des périodes dépassent 6 mois).

Le fait que les contrats soient plus courts dans certains secteurs peut être lié à la nature de l'activité : pour une activité qui ne peut se dérouler que quelques mois par an (ex : les campings), il ne pourra pas y avoir de contrat sur toute l'année, alors que cela pourra être le cas pour une boulangerie en ville. Mais il y a aussi des secteurs dans lesquels la rotation des emplois est plus importante que d'autres. Ainsi, dans les activités d'hébergement hors hôtels, la courte durée des périodes de travail n'est pas uniquement liée au fait que l'on aurait plus qu'ailleurs des emplois d'été, et donc de courte durée. Même les salariés qui ne sont pas spécifiquement recrutés pour la belle saison ont plus que les autres des durées d'emploi courtes : 40 % des périodes de travail sont inférieures à un mois. En

revanche dans les hôtels, parmi les salariés qui ne sont pas spécifiquement recrutés pour la belle saison, seuls 19 % ont une période de travail inférieure à un mois et 58 % travaillent plus de 6 mois.

Les saisonniers pèsent peu dans l'emploi

Le surplus de travail estival se concentre dans les structures dont l'activité est en lien direct avec la fréquentation touristique. Ainsi, dans les campings, villages de vacances ou résidences de tourisme, la moitié des effectifs est pourvue par des saisonniers en juillet-août. Pour autant, le volume de travail que représente l'emploi saisonnier d'été par rapport aux autres emplois n'est pas considérable, et ceci même dans les activités de « cœur de métier ». Exprimé en jours, le volume d'activité des saisonniers d'été, soit la période de travail comprise entre mai et septembre, ne représente que 5 % du volume d'activité annuel dans les hôtels, et 19 % dans l'ensemble « campings, villages de vacances, résidences de tourisme ».

Les saisonniers d'été sont plus jeunes que les autres salariés. Ils sont aussi moins souvent à temps complet. Mais emploi saisonnier ne signifie pas nécessairement emploi non qualifié et moins payé. Même s'ils sont moins nombreux que chez les autres salariés, les emplois qualifiés existent aussi chez les saisonniers, comme par exemple les ingénieurs du son intervenant dans les festivals d'été. Et si les salaires des saisonniers sont dans l'ensemble moins élevés, c'est surtout dû au fait que ces derniers sont moins qualifiés et plus jeunes. À qualification, âge ou secteur d'activité identique, les écarts de salaire sont très réduits voire nuls. À poste égal, les saisonniers peuvent même gagner davantage que les autres. Bien que pouvant apparaître comme précaires, ces emplois saisonniers peuvent représenter sur le marché du travail une opportunité d'emploi temporaire ou à temps partiel, et notamment rencontrer la demande d'étudiants.

Apports complémentaires :

Emploi non salarié

En Limousin on estime que l'activité de 2 500 non salariés est liée au tourisme. L'emploi non salarié dépend ainsi davantage du tourisme que l'emploi salarié : c'est 9 % de l'emploi non salarié (hors agriculture) qui est lié au tourisme contre 4 % pour l'emploi salarié.

Cette plus grande dépendance s'explique par le fait que les non salariés sont dans l'ensemble plus présent dans les secteurs ayant potentiellement de l'emploi touristique que dans d'autres secteurs de l'économie. Par exemple, les non salariés représentent 20 % des effectifs de l'hôtellerie contre 10 % de l'ensemble des emplois.

Les données disponibles pour cerner l'emploi non salarié sont celles du Recensement de la population, effectué durant les mois de janvier et février. Elles permettent de donner moins de résultats détaillés que celles issues des Déclarations annuelles de données sociales pour les salariés.

Enquêtes de fréquentation hôtellerie et hôtellerie de plein air

En annexe 10, des fiches synthétiques de fréquentation présentent pour chacun des territoires d'étude les résultats des enquêtes de fréquentation « hôtellerie » et « hôtellerie de plein air » en 2009. Ces fiches peuvent servir de repère pour approfondir le lien entre emploi, fréquentation et offre sur les territoires d'études.

Pour les hôtels, des courbes mensuelles sur quelques indicateurs permettent de voir de façon pédagogique l'effet « bénéfique » des fermetures d'hôtels hors saison sur le taux d'occupation. Lorsqu'un hôtel ferme temporairement, une partie de la clientèle peut naturellement se diriger vers un autre hôtel à proximité sur le territoire, ce qui fait augmenter mécaniquement le taux d'occupation de l'ensemble de la zone.

Le taux d'occupation global de la région en 2009 est inférieur à la moyenne de Province. Entre effet de structuration du territoire – moins d'espace urbain que d'autres régions –, concurrence avec d'autres modes d'hébergement, une présence d'établissements plus petits, une saisonnalité de l'offre et de la demande, ou une éventuelle surreprésentation de l'offre, le taux d'occupation reste une variable très difficile à interpréter une fois sa valeur constatée.

Agriculture

Afin de compléter et diversifier les sources de revenu, certaines exploitations agricoles développent depuis plusieurs années des activités dites de diversification, autour de leur activité principale de production. Il peut s'agir de transformation de produits, mais aussi d'activités d'hébergement, de restauration ou d'activités liées aux loisirs. En ce sens, on peut considérer qu'elles participent à l'activité touristique et qu'une partie de leur emploi relève du tourisme.

En Limousin, quelque 250 exploitations ont une activité d'hébergement ou de restauration. Une centaine proposent des activités de loisirs, sportives ou récréatives (Source : Recensement agricole de 2010).

Méthodologie

I. De l'emploi salarié à l'emploi lié au tourisme

La méthode retenue ici raisonne à partir de l'offre : on mesure le nombre d'emplois générés par le tourisme en sélectionnant *a priori* un ensemble d'activités considérées comme caractéristiques du tourisme. Pour chacune des activités retenues, on comptabilise l'emploi total ainsi que l'emploi théorique qui relève des besoins des résidents permanents : la différence correspond à l'emploi induit par les résidents non permanents et la fréquentation touristique, ce que l'on appellera « emploi lié au tourisme ».

Un établissement peut être qualifié de « touristique » (et son emploi est alors comptabilisé en « touristique ») en fonction de trois critères :

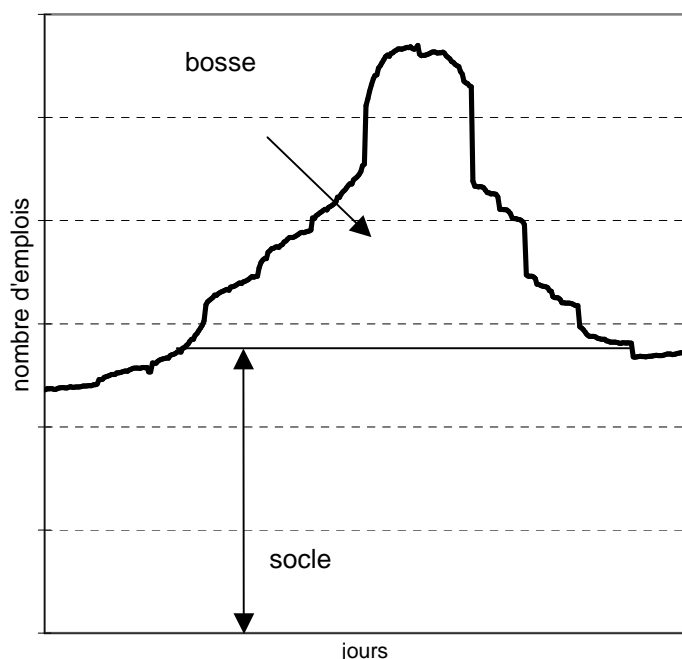
- Caractère touristique (ou « touristicité ») de l'activité (5 classes de la NAF700)
- Touristicité de la localisation (3 classes de communes)
- Caractère saisonnier de l'emploi dans cet établissement (2 classes).

Les activités sont classées en fonction de leur lien avec le tourisme. L'idée est de définir les activités influencées par le tourisme à partir des activités qui présentent une courbe journalière d'emplois sur l'année comparable, en terme de saisonnalité, à celle des hébergements collectifs (considérés comme des « proxy » de la fréquentation touristique). On aboutit à cinq groupes d'activité : activités « 100 % touristiques », activités « fortement touristiques », « moyennement touristiques », « peu touristiques » et « pas du tout touristiques » (*cf. Annexe 9*).

Pour déterminer le niveau d'équipement touristique des communes, six indicateurs ont été retenus : l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurants, la capacité d'hébergement des hôtels, la capacité d'hébergement des campings, le nombre de résidences secondaires rapporté à celui des résidences principales, la présence d'un site touristique. Le niveau d'équipement touristique du bassin de vie englobant est également pris en compte. Une commune peut en effet être peu équipée, mais située dans un environnement bien équipé. On peut alors supposer que l'emploi de la commune tirera profit de la présence de touristes dans les communes proches.

Dès lors, selon l'activité et les caractéristiques de la commune, on regarde sur les courbes journalières d'emploi, les emplois qui doivent être comptés comme emplois touristiques. Selon les cas, on comptera la totalité des emplois, les emplois saisonniers uniquement (la bosse de la courbe), ou les emplois saisonniers plus une partie des emplois permanents (la bosse de la courbe + une partie du socle).

Graphique : Exemple d'une courbe journalière d'emploi pour un établissement à forte saisonnalité



Bosse = emploi saisonnier

Socle = emploi permanent

Tableau : des règles d'affectation précises

TYPE D'ACTIVITE	TYPE DE COMMUNE		
	bien équipée pour le tourisme	moyennement équipée pour le tourisme	peu équipée pour le tourisme
100% touristique	tout	tout	tout
Fortement touristique	bosse + partie du socle	bosse + partie du socle	rien
Moyennement touristique	bosse + partie du socle	bosse	rien
Faiblement touristique	bosse	rien	rien
Non touristique	rien	rien	rien

Dans le cas des activités moyennement touristiques dans des zones bien équipées, et dans celui des activités fortement touristiques dans les zones bien et moyennement équipées, on considère que sont liés au tourisme les emplois saisonniers (la bosse) et une partie des emplois permanents (une partie du socle).

L'idée est en effet que :

- la zone peut accueillir des touristes tout au long de l'année (même s'ils sont peu nombreux en période creuse)
- et/ou que l'afflux massif de touristes en haute saison permet à certains emplois de perdurer tout au long de l'année.

Pour déterminer la partie du socle liée au tourisme, on estime pour chaque activité le nombre d'emploi nécessaire pour satisfaire les besoins de la population résidente. Le nombre d' « emploi résidentiel » nécessaire pour 1 000 habitants est estimé en utilisant l'ensemble des bassins de vie non touristique pour lesquels on considère que tout l'emploi est lié à la population résidente. La différence (ou une partie de la différence dans certains cas) entre l'emploi du socle et l'emploi résidentiel est donc affectée au tourisme.

La source utilisée est issue des Déclarations Annuelles de Données Sociales. **Le champ d'étude est celui des emplois salariés hors agriculture, hors fonction publique d'État, et hors salariés des particuliers employeurs.**

Emploi public et tourisme

Les salariés non déclarés comme étant spécifiquement rattachés à un établissement potentiellement touristique ne peuvent être comptabilisés comme contribuant à l'emploi lié au tourisme. C'est le cas pour un certain nombre de campings municipaux dont les emplois dédiés sont déclarés à l'établissement siège « mairie » dans la déclaration annuelle de données sociales, et non à un établissement de camping. Il est dès lors impossible de distinguer dans l'effectif salarié de la mairie le volume d'emplois attribuable au camping municipal.

Une expertise a montré cet écueil et permis de voir qu'il se limitait au cas des campings, l'emploi dans les musées et autres services publics équivalents étant bien renseigné. Étant donné la forte saisonnalité et l'aspect très irrégulier de l'emploi d'un camping à l'autre, il n'a pas été possible d'estimer le volume manquant.

II. Méthode d'estimation de l'emploi non salarié lié au tourisme

L'estimation de l'emploi non salarié lié au tourisme est basée sur l'hypothèse que, pour chaque activité potentiellement touristique, la part de l'emploi non salarié consacrée au tourisme équivaut à la part de l'emploi salarié lié au tourisme calculée selon la méthode d'estimation décrite ci-dessus. On suppose ainsi que l'activité du chef d'entreprise se répartit comme l'activité de ses salariés. L'emploi non salarié lié au tourisme est estimé pour les activités moyennement, fortement et 100% touristiques.

La source utilisée pour estimer l'emploi non salarié est le Recensement de la population de 2008.

III. Caractéristiques de l'emploi salarié

Parmi l'emploi des secteurs susceptibles d'être affectés par le tourisme, hormis les secteurs « 100 % touristiques », il n'est *a priori* pas possible d'isoler dans l'emploi ceux qui seraient spécifiquement induits par le tourisme (par exemple les emplois dans un magasin). Étudier les conditions d'emploi ne peut se faire que sur l'ensemble des emplois des secteurs ayant potentiellement de l'emploi lié au tourisme.

Néanmoins, parmi les contrats d'emploi, certains peuvent être reliés de façon quasi-certaine à la fréquentation touristique : les contrats saisonniers d'été dans des secteurs tels que l'hôtellerie, la restauration, les commerces et d'autres services aux particuliers, peuvent être légitimement attribués à un surcroît de besoin en main-d'œuvre lié à la fréquentation touristique. Il est alors possible de regarder si les salariés de ces contrats saisonniers diffèrent des autres : sont-ils plus jeunes, ou moins ? Davantage ou moins qualifiés ?

Afin de disposer d'effectifs suffisants, les emplois saisonniers décrits dans cette partie sont ceux qui ont débuté et qui se sont terminés entre le 1^{er} mars et le 31 octobre et dont la moitié au moins de la période rémunérée s'étend de mai à septembre. Il est aussi faite une approche du volume d'emploi assuré par des saisonniers recrutés spécifiquement pour l'été (mai à septembre).

Il s'agit d'une approche par « poste » et « période », au sens des Déclarations annuelles de données sociales : on considère les conditions d'emploi d'un salarié dans un établissement durant une période précise. On se rapproche d'une analyse en termes de « conditions du contrat de travail ». Il n'y a pas d'approche sous l'angle du salarié, qui prendrait par exemple en considération l'ensemble des revenus annuels du salarié, pour l'ensemble de ses emplois occupés.

IV. Zonages d'étude

Estimer le nombre d'emplois salariés liés au tourisme ne peut se faire que pour des territoires ayant un volume d'emploi suffisant, adapté au niveau de détail que l'on souhaite.

Afin de concilier la diffusion de données à un niveau territorial suffisamment fin et la robustesse des données diffusées, il a été décidé de travailler à l'échelle de pays regroupés. Cette approche avait déjà été retenue dans la précédente étude Insee-CRT Limousin sur l'emploi lié au tourisme (2006). Le territoire de la Communauté d'agglomération de Limoges a été préféré, en revanche, à celui du Pays de Limoges, retenu alors.

Le découpage suivant a été retenu dans la présente étude :

- Nord Haute-Vienne : regroupement des Pays du Haut Limousin et du Pays de Occitane et des Monts d'Ambazac), à quoi s'ajoutent les communes du Pays de Limoges qui ne font pas partie de la Communauté d'agglomération de Limoges ;
- Sud Haute-Vienne : regroupement du Pays d'Ouest Limousin, du Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne et du Pays de Monts et Barrages ;
- Pays de Vézère Auvézère + Pays de Tulle ;

- Haute Corrèze : regroupement du pays de Haute Corrèze et du Pays d'Égletons, et ajout des communes de Peyrelevade et de Bort-les-Orgues, pour rendre cohérente la diffusion de résultats départementaux comme somme de résultats par territoire ;
- Vallée de la Dordogne : Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne ;
- Le territoire de la Communauté d'agglomération de Limoges ;
- Le département de la Creuse. Il n'y a pas de détails pour ce territoire en raison de la présence d'effectifs faibles.
- Par ailleurs, de façon transversale, quelques données sont diffusées pour les territoires des Parcs naturels régionaux de Millevaches et Périgord-Limousin (y compris la partie située en Dordogne pour ce dernier).

Afin de maintenir l'intégrité des résultats, les résultats les plus détaillés ne sont donnés que pour les territoires les plus larges (ex : région).

V. Approche de l'emploi salarié lié au tourisme selon la proximité aux axes routiers

V.1. Méthode de construction du zonage :

Dans le cadre de l'étude sur l'emploi touristique, il a été décidé de vérifier s'il existait un effet « proximité des axes routiers » sur l'emploi lié au tourisme, qui serait dû à la présence de clientèle touristique de passage. Un tel effet avait en effet déjà été constaté concernant la fréquentation hôtelière. Pour ce faire, le Limousin a été découpé en deux zones, selon leur proximité aux axes routiers : zone proche des axes ; zone éloignée des axes. L'emploi lié au tourisme a été étudié dans chacune.

Les zones « proches des axes » s'entendent « hors zones urbaines » : il a en effet été décidé de ne considérer que les parties « non urbaines » des zones proches des axes (*i.e.* hors pôles d'emploi grands et moyens) car les zones urbaines se comportent de manière spécifique en matière d'emploi (présence d'équipements et donc d'emplois spécifiques aux villes). Les inclure dans l'étude pourrait faire ressortir dans les résultats des effets davantage propres à l'urbain qu'à la proximité des axes. Or, ce que l'on souhaite typiquement étudier, c'est l'emploi généré par la fréquentation de l'axe, typiquement l'hôtel, le restaurant ou le commerce en bordure d'autoroute. Inclure l'urbain dans l'étude aurait introduit d'autant plus de biais que, de par le poids important de ce dernier dans l'emploi régional, étudier l'emploi le long des axes aurait quasiment consisté à étudier l'emploi dans l'urbain.

Le premier travail de constitution du zonage a été le suivant. Il a d'abord été décidé de se limiter aux axes routiers principaux, aujourd'hui équipés en 2x2 voies à chaussée séparée : A20, A89 et route Centre Europe Atlantique La Croisière-Montluçon (N 145) et Limoges Angoulême (N 141). La zone proche des axes a été constituée en retenant les communes situées à moins de X minutes d'un échangeur situé sur ces axes. Le calcul a été fait à l'aide d'un distancier « temporel » de communes à commune.

Une consultation auprès des Comités départementaux du tourisme a permis d'ajuster le zonage à la marge : exclusion de communes trop loin de l'axe et qui ne seraient pas concernées par la fréquentation de passage ; rajout de communes équipées et fréquentées par les utilisateurs des axes routiers mais plus éloignées des échangeurs.

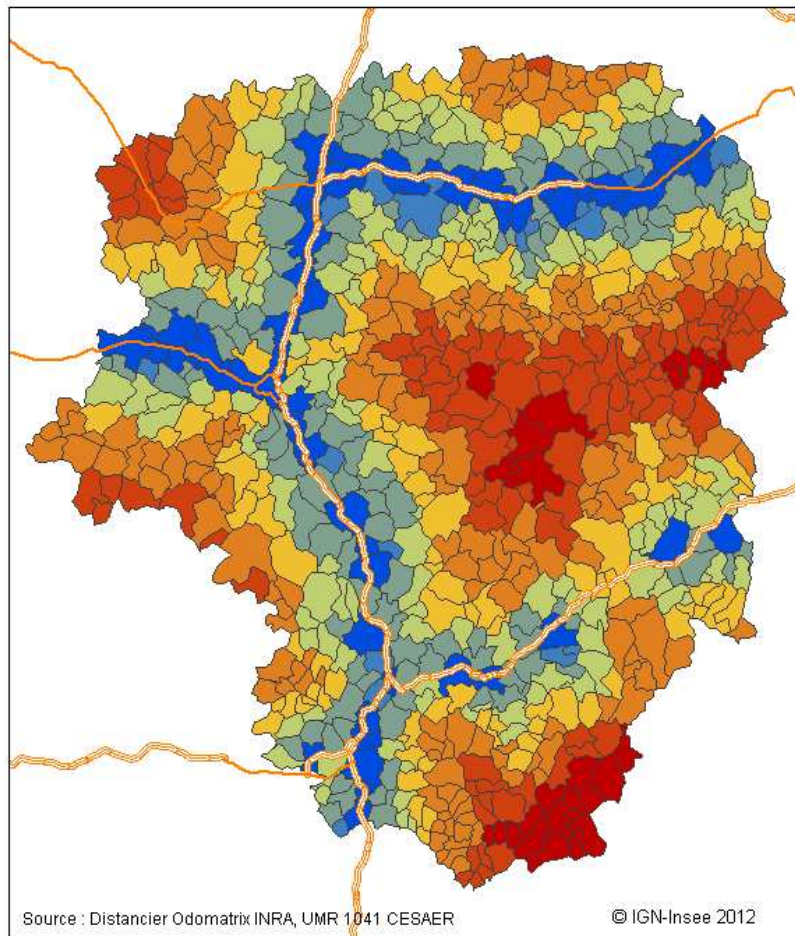
Un arbitrage important selon les communes a ensuite été réalisé toujours dans l'optique d'homogénéiser ce zonage. Par exemple, pour prendre en compte l'effet d'attraction des grandes communes, le zonage des communes proches des axes est plus étroit autour des communes de Brive, Guéret et Limoges.

Finalement, ceci a conduit à établir une partition du Limousin en 3 zones :

- Un territoire proche des axes routiers (à moins de 10 minutes d'un échangeur autoroutier, ou de la N145 entre l'autoroute A20 et Montluçon) (149 communes), en bleu sur les illustrations ;
- Les principaux pôles d'emplois de la région (28 communes), en rouge sur les illustrations ;
- Le reste du territoire (570 communes), en vert sur les illustrations.

V.2. Cartographie :

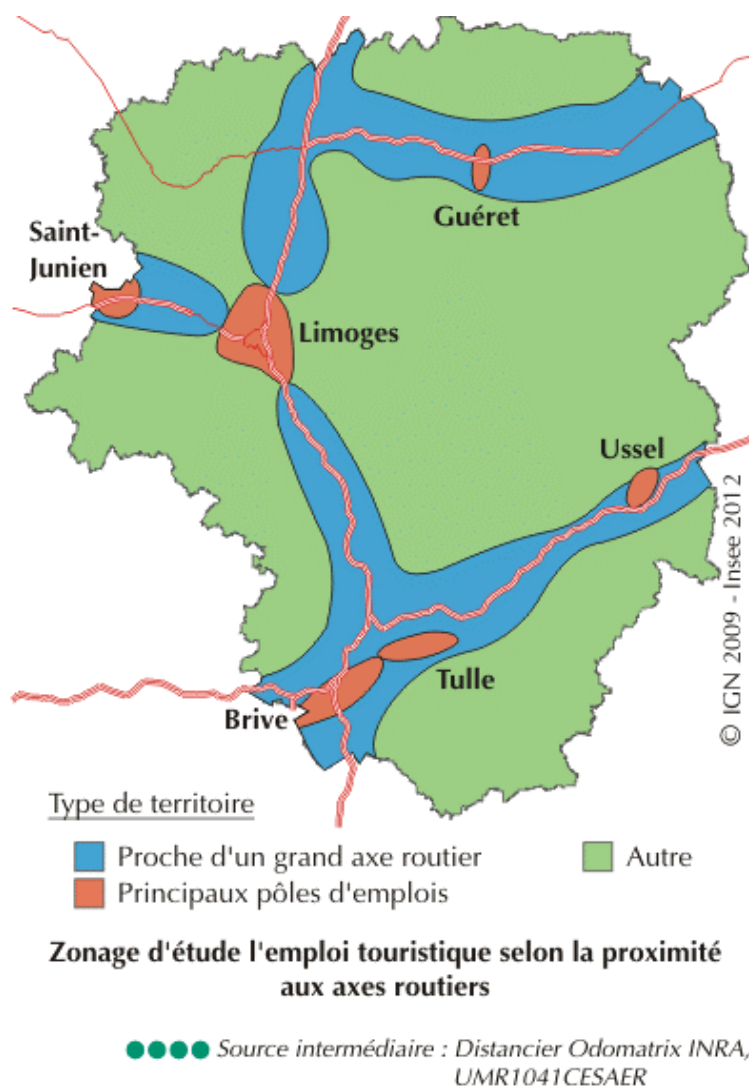
IV.2.1. Résultat des calculs d'éloignement des communes aux axes selon le distancier :



Éloignement en temps de trajet routier en heures creuses à la commune d'un échangeur d'autoroute ou à une commune traversée par une nationale en chaussées séparées

Distance en minutes	
en () : nombre de communes	
■ plus de 40	(26)
■ 30 à moins de 40	(97)
■ 20 à moins de 30	(177)
■ 15 à moins de 20	(130)
■ 10 à moins de 15	(126)
■ 5 à moins de 10	(120)
■ moins de 5	(17)
■ 0	(54)

V.2.2. Représentation synthétique de la typologie finale :



VI. Comparaison de l'estimation des emplois liés au tourisme actuelle et de celle publiée en 2006

Les résultats présentés dans cette étude ne peuvent être comparés avec ceux de l'étude réalisée en 2006, car les sources utilisées ne sont pas comparables dans le temps.

La méthode d'estimation de l'emploi lié au tourisme de l'Insee utilise les données des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) pour calculer des effectifs salariés. Dans un territoire, une part plus ou moins importante de l'emploi est attribuée au tourisme (selon le secteur d'activité), le reste étant considéré comme étant généré par population qui réside en permanence. Les données de population qui interviennent dans la méthode de calcul sont celles des recensements de la population. La précédente étude sur le sujet en Limousin, publiée en septembre 2006, exploitait les DADS 2003, et à défaut de recensement intermédiaire, estimait le niveau d'emploi nécessaire à la population à partir du Recensement de la population de 1999. La présente étude repose sur les DADS 2009 et le Recensement de la population de 2009. Par ailleurs, les activités économiques retenues ne sont pas strictement les mêmes, en raison du changement de la nomenclature d'activité utilisée (NAF rév. 2

actuellement) et l'impossibilité d'établir une correspondance strictement bijective entre les deux nomenclatures pour certaines activités. Enfin, l'emploi lié au tourisme est susceptible d'être volatil d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture économique et des conditions météorologiques. Il est donc préférable de comparer des territoires entre eux pour une année donnée et non pas de comparer un même territoire pour deux années prises isolément.